

Vous souhaitez inscrire votre enfant (3-12 ans) dans un accueil de loisirs pour les vacances scolaires ou pour les mercredis des périodes scolaires ?

Le territoire compte douze accueils de loisirs pour cette tranche d'âges. Ils sont associatif, communal et intercommunal.

Cette page vous explique comment faire pour les six accueils de loisirs intercommunaux, et vous met en relation avec ceux gérés par une association et les communes.

Les six accueils de loisirs intercommunaux

Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté gère six accueils de loisirs, à :

Cognin-les-Gorges (ouvert uniquement en août), pour les 3-12 ans

Pont-en-Royans (ouvert uniquement en juillet), pour les 3-12 ans

Saint-Quentin sur Isère, pour les 3-12 ans

Saint-Romans, pour les 3-12 ans

Vinay, pour les 3-6 ans

Vinay, pour les 6-12 ans

Le relais infos familles : votre interlocuteur privilégié

Le relais infos familles (RIF) est la porte d'entrée pour toute démarche relative à l'inscription de votre enfant (3-12 ans) dans un accueil de loisir intercommunal.

Le relais infos familles :

- vous informe sur le fonctionnement général des accueils de loisirs intercommunaux
- vous accompagne pour la première inscription dans un accueil de loisirs intercommunal
- vous transmet votre code abonné, pour activer votre compte au portail citoyen
- vous sollicite pour mettre à jour annuellement votre dossier famille
- émet la facture des activités et gère leur encaissement

Prendre contact avec le relais infos familles à :

Saint-Marcellin

Saint-Romans

Vinay

Première inscription

Pour la première inscription dans l'un des accueils de loisirs intercommunaux, les familles doivent fournir quelques documents au relais infos famille pour constituer leur dossier famille.

1. Retirer et compléter les documents suivants :

La fiche individuelle et sanitaire.

L'attestation CAF ou MSA du quotient familial, datant de moins de deux mois maximum. Ou à défaut, l'avis d'imposition N-1 sur les revenus N-2.

2. Obtenir une attestation de responsabilité civile, valable pour l'année scolaire, auprès de son assureur.

3. En cas de souci de santé de l'enfant, joindre le PAI en cours de validité.

4. Transmettre les documents complétés et obtenus au relais info famille par courrier, courriel ou directement.

Télécharger la fiche sanitaire et individuelle

Joindre le relais infos familles à Saint-Marcellin

Joindre le relais infos familles à Saint-Romans

Joindre le relais infos familles à Vinay

Mise à jour du dossier famille

Le dossier famille est valable une année scolaire. Il est à réactualiser chaque année, de préférence en début d'année scolaire. La réactualisation du dossier se fait auprès du relais infos familles.

Les pièces à transmettre :

- La fiche individuelle et sanitaire
- L'attestation CAF ou MSA du quotient familial, datant de moins de deux mois. Ou à défaut, l'avis d'imposition N-1 sur les revenus N-2.
- L'attestation d'assurance "responsabilité civile", valable pour l'année scolaire.
- Le PAI, en cas de souci de santé de l'enfant.

Les familles qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) les mercredis doivent réactualiser leur dossier avant fin juin pour les mercredis "annuels" et fin juillet pour les mercredis ponctuels.

Les familles qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) pour les vacances doivent effectuer cette réactualisation au moins une semaine avant la date d'ouverture du portail de la période concernée.

Tout changement de situation familiale et de quotient familial doit être communiqué au relais infos familles dans les plus brefs délais.

Joindre le relais infos familles à Saint-Marcellin

Joindre le relais infos familles à Saint-Romans

Joindre le relais infos familles à Vinay

Règlement intérieur

Le règlement intérieur des accueils de loisirs intercommunaux vaut pour :

- Les mercredis scolaires
- Les vacances scolaires
- Les séjours et mini-camps

Il explique leur mode fonctionnement et présente les interlocuteurs des familles.

Il détaille les usages relatifs aux activités proposées : inscription, réservation, facturation, règlement.

[Consulter le règlement intérieur en vigueur](#)

Le portail famille

Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté utilise un "portail famille" accessible via internet pour gérer les activités qu'elle organise autour de l'enfant (crèches, accueil de loisirs, accueil ado, séjour et mini-camp).

A la création de votre dossier famille, le relais infos familles vous transmet un kit contenant

- Votre identifiant au portail famille
- L'adresse du portail famille
- Un guide d'aide pour activer votre compte au portail famille

Une fois votre compte actif, vous pouvez :

- Faire vos demandes de réservation d'activité(s) organisée(s) par les accueils de loisirs intercommunaux.
- Consultez vos factures
- Payez en ligne vos factures

Le portail famille intercommunal est mutualisé avec une grande partie des communes* du territoire. Ces communes utilisent le portail famille pour leurs activités périscolaires : garderie et cantine. Et pour certaines, pour leurs activités extra-scolaires : mercredis scolaires, accueil de loisirs pendant les vacances.

Les familles ayant des enfants scolarisés dans ces communes, peuvent faire les mêmes usages (réservation, annulation de réservation, consultation voire paiement en ligne de facture, en fonction des choix des communes), avec le même identifiant et mot de passe.

[Accéder au portail famille](#)

* Les communes mutualisant le portail famille intercommunal :

Beaulieu, Bessins, Chantesse, Chasselay, Chatte, Chevrières, Cognin-les-Gorges, Cras, l'Albenc, Mallevall-en-Vercors, Montagne, Morette, Murinais, Notre Dame de l'Osier, Pont-en-Royans, Rovon, Saint-Antoine l'Abbaye, Saint-Appolinard, Saint-Bonnet de Chavagne, Saint-Gervais, Saint-Hilaire du Rosier, Saint-Lattier, Saint-Romans, Saint-Sauveur, Saint-Vérand, Serre-Nerpol, Têche, Varacieux, Vatilleu.

Inscrire son enfant dans les accueils de loisirs non intercommunaux

Pour inscrire votre enfant dans un accueil de loisirs municipal ou associatif, cliquer sur le bouton "plus d'infos" de la fiche de l'accueil de loisirs de votre choix. Vous aurez ainsi accès aux moyens pour entrer en contact avec cet accueil de loisirs.

• 8 Résultat(s)

Carte

Liste

Mixte



Accueil de loisirs, Les artist'o'chats

Chatte

04 76 64 96 12

[Contacter par mail](#)

Accueil des 3-12 ans pendant les vacances et les mercredis scolaires

d'infos



Accueil de loisirs, Les p'tites zzabbayes
Saint Antoine l'Abbaye

06 46 40 21 60

Contact par mail

Accueil des 3-12 ans pendant les mercredis scolaires

d'infos



Accueil de loisirs, la Ruche

Saint-Hilaire-du-Rosier

04 76 36 19 22

Contact par mail

Accueil des 3-12 ans pendant les vacances et les mercredis scolaires

d'infos



Accueil de loisirs, Les grands loups

Saint-Marcellin

[07 79 77 61 05](tel:0779776105)

[Contacter par mail](#)

Accueil des 6-12 ans pendant les vacances et les mercredis scolaires

[d'infos](#)



Accueil de loisirs, Les p'tits loups

Saint-Marcellin

04 76 38 14 76

Contact par mail

Accueil des 3-6 ans pendant les vacances et les mercredis scolaires

d'infos



Accueil de loisirs Zébulon

Saint-Vérand

04 76 64 92 46

Contactez par mail

Accueil des 3-11 ans pendant les vacances

d'infos



Espace de vie sociale Mix'Age Café
Saint-Vérand
[04 76 38 82 19](tel:0476388219)
[Contacter par mail](#)
Espace de vie sociale
d'infos



Accueil périscolaire Zébulon

Saint-Vérand

[04 76 64 92 46](tel:0476649246)

[Contacter par mail](#)

Accueil périscolaire

d'infos

Et aussi...

Dans la famille accueil de loisirs...



Mercredis scolaires



Vacances scolaires



Mini-camps et séjours